

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUILLET 2017

PRESENTS : MM BONNET A.CHAMPAIN M. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARRIER D. CHARBONNEAU F. BOURASSEAU C. BOUSSEAU V. BONNERY PY. COUTAUD N. BOUTIN P. DIEUMEGARD Ch. GOURAUD C. GUERIN M. MOREAU M. LEROUX MM.

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur BAUCHET Sébastien par Monsieur CHARBONNEAU Freddy, Monsieur DAUGER Franck par Monsieur MOREAU Marc.

ABSENT EXCUSE : Monsieur GABORIEAU Jean-Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MOREAU Marc.

ATTRIBUTION DES MARCHES – CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION ET DU RESEAU DE TRANSFERT ... (4 LOTS)

Une consultation des entreprises a été lancée le 6 Février 2017, pour une durée d'environ 3 mois, et les quatre lots constituant l'opération de construction de la nouvelle station d'épuration du bourg, ainsi que du réseau de transfert des eaux usées du village de la Ronde, à savoir :

Lot 1 : Station d'épuration (estimé à 950 000 euros ht – sept entreprises ont répondu),

Lot 2 : Poste de refoulement et réseau de transfert (estimé à 160 000 euros ht – une seule entreprise a répondu),

Lot 3 : Essai de réception du réseau de transfert (estimé à 5 160 euros ht – deux entreprises ont répondu),

Lot 4 : Essai de réception de la station d'épuration (estimé à 6 000 euros ht – deux entreprises ont répondu).

L'ouverture des plis s'est déroulée le 15 Mai dernier, les rapports provisoires et définitifs des offres ayant ensuite été soumis dans la foulée aux membres de la commission municipale Assainissement par le bureau d'études SCE, qui accompagne la Commune pour ces projets. Après présentation du dossier par Monsieur Benoit LIMOUSIN, chargé de mission SCE, la proposition d'attribution des marchés suivante a été validée par le Conseil pour chacun des quatre lots, au regard des critères de notation des offres définis dans le règlement de consultation :

. à l'entreprise SAUR basée à ISSY LES MOULINEAUX (92) pour le lot n° 1, Station d'épuration, avec un devis de 998 532,00 euros ht, 1 198 238,40 euros ttc,

. au groupement d'entreprises MIGNE TP – SMTR – PVE représenté par l'entreprise MIGNE TP de la BOISSIERE DE MONTAIGU pour le lot n° 2, Poste de refoulement et réseau de transfert, avec un devis de 143 419,60 euros ht, 172 103,52 euros ttc,

. à l'entreprise SPI2C de CARQUEFOU (44) pour le lot n° 3, Essai de réception du réseau de transfert, avec un devis de 2 460,00 euros ht, 2 952,00 euros ttc,

. à l'entreprise SODAE de BETTON (35) pour le lot n° 4, Essai de réception de la station d'épuration, avec un devis de 2 910,00 euros ht, 3 492,00 euros ttc.

REFECTION DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES – RUE DU STADE & AMENAGEMENT DE VOIRIE – SECTEUR DE PUYRAVAULT – ATTRIBUTION DES MARCHES

Le bureau d'études communautaires a lancé le 19 Juin dernier pour le compte de la Commune, un avis d'appel public à la concurrence pour la réalisation :

. de la réfection-extension des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de la rue du Stade, estimés à 418 605 euros ttc,

. des travaux d'aménagements de voirie de Puyravault, évalués à 210 233 euros ttc, ralentisseur de la rue de Cholet compris.

Les devis des entreprises reçus en mairie jusqu'au 6 Juillet 2017, ont été analysés par les services communautaires, et la proposition d'attribution des marchés faite au Conseil Municipal a été acceptée, à savoir :

. au groupement d'entreprises MIGNE-SMTR de la BOISSIERE DE MONTAIGU pour les travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue du Stade, avec un devis de 297 685,00 euros ht, soit 357 222,00 euros ttc,

. au groupement d'entreprises MIGNE-SMTR de la BOISSIERE DE MONTAIGU pour les travaux d'aménagement et de finition de voirie du secteur de Puyravault, avec un devis de 178 341,00 euros ht, soit 214 009,20 euros ttc.

Le démarrage des travaux est prévu au plus tôt pour début Septembre 2017 concernant Puyravault, et plus probablement au 1^{er} trimestre 2018 pour la rue du Stade, en coordination avec la réalisation du réseau de transfert des eaux usées de la Ronde.

A noter que concernant la partie des travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la rue du Stade, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne va probablement finalement octroyer une subvention à la Commune sur les bases suivantes : dépenses éligibles ... 134 900 euros ht, sur 189 182,50 euros ht de dépenses estimatives- Taux de subvention : 60 % - Montant prévisionnel de l'aide ... 80 940 euros.

NOUVEAUX AVENANTS AUX MARCHES PASSES POUR LES OPERATIONS EN COURS (MAIRIE - COMMERCES)

Une nouvelle proposition d'avenant parvenue au secrétariat depuis le Conseil Municipal de Juin 2017, est acceptée par le Conseil Municipal pour les travaux de restructuration de la Mairie :

Avenant n° 2 - « Lot 10 – Electricité ... » - Eiffage Energie

- Suivant devis du 1^{er} Juin 2017 : Fourreau télécom pour la fibre optique.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de 523 euros ht (soit + 1,05 %), portant le montant du marché à 50 479,70 euros ht.

L'autre avenant présenté lors de la réunion pour la boulangerie, repris ci-dessous, ne sera finalement en principe pas pris en charge par la Commune, puisqu'il résulte d'une erreur d'une entreprise qui est intervenue sur le chantier.

Avenant n° 3 - « Lot 16 – Electricité » - Entreprise Eiffage Energie

- Suivant devis du 19 Juin 2017 : Alimentation – Tarifs jaune – Boulangerie.

L'ensemble de ces travaux aurait représenté une plus-value d'un montant de 2 228,40 € ht (soit + 6,55%), en portant le montant du marché à 36 264,80 € ht.

ASCLV – CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE – ETUDE D'AVANT-PROJET – AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – POLE COMMERCIAL ET MAIRIE

L'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée a été sollicitée il y a quelques semaines, pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une étude d'avant-projet de l'aménagement des espaces publics autour du nouveau pôle commercial et de la mairie, qui s'inscrit de manière plus globale dans le programme de travaux évoqué il y a plusieurs mois, pour le Contrat Communal d'Urbanisme (C.C.U.). Un projet de convention a été présenté aux élus pour cette intervention. Il propose :

- la réorganisation des stationnements,
- l'amélioration de la sécurité des déplacements des usagers,
- l'amélioration des cheminements piétonniers entre les différents espaces publics : mairie, commerces, maison de retraite, place la Noue,
- la réalisation du parvis de la mairie,
- la mise en accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite,
- l'amélioration du cadre de vie,
- de paysager les espaces publics.

L'agence assistera également la Commune pour la consultation préalable à la désignation de l'architecte paysagiste-urbaniste nécessaire.

Pour la réalisation de cette mission, l'Agence évalue ses honoraires à 4 200 euros ttc.

Les membres du Conseil décident de donner suite à cette offre de service.

POUVOIR A MR LE MAIRE – SIGNATURE REGLEMENT DE COPROPRIETE – COMMERCES

Les différents contacts avec les partenaires (géomètre-notaire) de la Commune pour la préparation des baux de location commerciale (boulangerie, restaurant ...), et surtout de l'acte de vente des locaux destinés à AXA, ont permis d'établir que les locaux construits ne permettent pas d'individualiser de manière traditionnelle sur un plan cadastral, les parties à louer et à vendre. Le géomètre et l'étude notariale proposent donc à la Commune l'établissement d'un état descriptif de division et d'un règlement de copropriété pour ces biens, des parties communes des constructions (murs ...), pour les locaux AXA, la boulangerie et le box libre. En complément de la délibération de délégation prise le mois dernier pour les baux et la vente, le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la création et la gestion de cette copropriété « allégée ».